



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 084-268400736-20260423-DCA2026_009-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
CCAS DE MORMOIRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23/04/2026

Délibération n° 2026_009

Date de convocation : 16/04/2026

Membres en exercice : 13

Votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-TROIS AVRIL à 18 Heures,
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GUYOTOT Mireille, GABRIELLI Nathalie,
BLOUVAC Monique, Maurice DE LELLIS, VALLERY Audrey, MONGE
Brigitte, ZAGRA Christophe, ARIAGNO Eliane, ASTRUC Brigitte et
LEDEZ Benoit

Procuration : Jean-Paul ROUX à Maurice DE LELLIS

Absent : Fabienne JOUVE

Secrétaire : Audrey VALLERY

BUDGET / Subvention Restaurant du Cœur 2026

Le Président indique que les Restaurants du Cœur ont sollicité le CCAS pour une demande de subvention d'un montant de 2 000 euros afin de poursuivre leurs actions en faveur des personnes en difficultés. 39 adultes et un 1 habitant la commune ont pu bénéficier de leur aide directement.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le budget primitif 2026 du CCAS,

CONSIDÉRANT l'importance des actions menées par les Restos du Cœur en faveur des personnes en situation de précarité,

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir les partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire et sociale,

CONSIDÉRANT le soutien déjà apporté aux Restaurant du Cœur par la commune de Mormoiron, notamment par la mise à disposition à titre gracieux, d'un véhicule avec chauffeur pour le transport de denrées alimentaires,

Le Conseil d'administration, après avoir ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026
- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 500 euros au Restaurant du Cœur du Vacluse, 14 avenue de l'Etang, 84000 Avignon
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire : Audrey VALLERY

Le Président

Bernard LE DILY